

COLONNES À DÉCHETS MÉNAGERS : MODE D'EMPLOI



UNE SOLUTION COLLECTIVE POUR DES CAS PARTICULIERS

Pour des raisons de sécurité et d'optimisation du ramassage des déchets et afin de répondre à des problématiques de stockage de bacs et d'accessibilité pour les véhicules de collecte, des **colonnes à ordures ménagères** avec contrôle d'accès par **badge électronique ou carte d'accès** sont installées par endroits dans les communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo pour recueillir les déchets produits par les foyers concernés.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Les foyers concernés seront contactés directement par Clisson Sèvre et Maine Agglo.
- Un badge électronique ou carte d'accès individuel sera fourni à chacun de ces foyers.
- Ce badge ou carte permet d'ouvrir les colonnes de regroupement du territoire de Clisson Sèvre et Maine.
- Il identifie le foyer à chaque ouverture de la colonne.
- La colonne est munie d'un tambour qui peut accueillir un sac de 30 litres maximum.

Foyers concernés :

Absence d'espace de stockage :

Les habitations individuelles ou collectives ne disposant pas de jardin, de cour, de local pour ranger le bac de collecte en dehors des périodes de collecte.

Sites inaccessibles au camion de collecte :

Voies étroites, impasses, centre historique...

Habitats collectifs et lotissements :

Pour les nouveaux logements collectifs et lotissements en construction, le bailleur ou le promoteur pourront installer des colonnes de regroupement équipées de contrôle d'accès.

EN PRATIQUE

C'est votre badge ou carte qui alimente le mécanisme d'ouverture des colonnes à déchets.

Le tambour est dimensionné pour recevoir un seul sac de 30 litres maximum.

Patientez quelques secondes entre chaque dépôt de sac poubelle.

Si l'écran continue d'afficher «BADGE ?» et que rien ne se passe alors que vous avez glissé le badge plusieurs fois sur le lecteur, c'est que votre badge ne fonctionne peut-être plus. Aucun dépôt ne sera décompté. Vous pouvez contacter Clisson Sèvre et Maine Agglo pour procéder au remplacement de ce badge.

En cas de problème technique, de panne, de perte, de vol, de dégradation, merci de bien vouloir le signaler au **02 40 57 57 80** ou sur le formulaire de contact du site environnement.clissonsevremaine.fr.

QUEL EST LE TARIF ? POUR L'ANNÉE 2024

Taille du foyer	Part fixe semestre
1 à 3 pers.	96,50 €
4 à 6 pers.	113,50 €
7 pers. et +	146 €

• Part variable : 1 €
par sac de 30 litres

En cas de dégradation, de perte ou de vol, tout remplacement du badge ou de la carte sera facturé 10 €.



COMMENT UTILISER LES COLONNES À DÉCHETS MÉNAGERS À BADGE OU CARTE ?

Le dépôt se déroule en 5 étapes :

1. Passer votre badge ou carte sur le lecteur



2. L'écran du lecteur affiche «CARTE OK», le tambour est alors déverrouillé



3. Ouvrir le tambour



4. Mettre le sac de 30 litres



5. Refermer le tambour



Attendre 3 secondes pour renouveler l'opération si vous souhaitez déposer un autre sac.

Un doute, une question ?

Contactez le service Environnement de Clisson Sèvre et Maine Agglo :
Tél. 02 40 57 57 80 ou www.environnement.clissonsevremaine.fr